



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 110-16

19 mars 2013

Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 110^e session du
Conseil international du Café**

4 – 8 mars 2013

1. Le Conseil international du Café, présidé par M. David Braun (Suisse), s'est réuni à Londres du 4 au 8 mars 2013.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-110-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Secrétaire a présenté le document ICC-110-2 dans lequel figure une liste des observateurs approuvée par le Conseil pour admission aux sessions de 2012/13, qui ont informé le Directeur exécutif de leur présence et des réunions auxquelles ils souhaitaient assister.

4. Le Conseil a noté que la liste des observateurs figurant à l'annexe I du document ICC-110-2 pour admission à la présente session serait révisée afin d'inclure le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)¹. Il a été décidé que les observateurs seraient admis aux réunions de la 110^e session et des comités ouvertes aux observateurs, à l'exception des points de l'ordre du jour ayant trait aux finances et à l'administration qui sont réservés aux Membres. Le Conseil a en outre approuvé une demande formulée dans le

¹ Voir le document ICC-110-2 Rev. 1.

document ICC-110-2 Add. 1 par M. Euan Mann (*Complete Commodity Solutions Ltd*) pour assister aux réunions du Comité des statistiques en 2012/13 et les années à venir, à titre d'observateur.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix pour l'année caféière 2012/13

5. Le Conseil a noté qu'en septembre 2012, les Membres avaient décidé que lorsqu'un pays s'est acquitté de ses cotisations mais qu'une différence de taux de change ou des frais bancaires sont à l'origine d'un déficit, le Directeur exécutif aurait la discrétion d'ignorer ce déficit pour déterminer les droits de vote. Le Conseil a examiné une proposition figurant dans le document WP-Council 234/13 et a décidé que, à ces fins, le montant du déficit serait de £1 000 ou de 5% du montant de la cotisation du Membre, le montant le plus élevé étant retenu, à la condition supplémentaire que le Membre s'acquitte dudit déficit au cours de l'exercice financier suivant. Enfin, le Conseil a pris note de la situation des arriérés de paiements influant sur les droits de vote au 8 mars 2013 (document ICC-110-1 Rev. 1).

Point 3.2 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-110-14.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

7. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-110-6 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Au 4 mars 2013, l'OIC comptait 38 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs. Plusieurs pays ont fait des progrès dans les procédures d'adhésion, dont le Bénin et la République démocratique du Congo. L'État plurinational de Bolivie, la Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent encore l'accord à titre provisoire. En ce qui concerne les non-membres, le Directeur exécutif a indiqué qu'il s'était rendu en Chine et au Pérou pour discuter des avantages d'une adhésion et que le Pérou avait réglé ses arriérés de contributions en vue de rejoindre l'OIC. Le Gouvernement de la Fédération de Russie s'est engagé à adhérer à l'OIC et le Directeur exécutif rencontrera le représentant de ce pays au cours de la 110^e session. Enfin, le Secrétariat a été en contact avec les gouvernements de la République démocratique populaire lao et du Népal pour leur fournir des informations sur les procédures d'adhésion ; ces deux pays sont représentés à cette session.

8. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document ICC-110-6 et a exhorté tous les Membres de l'Accord de 2001 qui ne sont pas encore Membres de l'Accord de 2007 à compléter les procédures nécessaires dès que possible.

Point 5 : Rétrospective 2011/12

9. Le Directeur exécutif a présenté la Rétrospective 2011/12 qui contient un rapport sur les activités de l'Organisation pendant l'année caféière écoulée, l'approbation d'un nouveau Plan de promotion et de développement des marchés, le deuxième Forum consultatif, les rapports sur le marché du café et les études économiques ainsi que les importantes activités dans le domaine de la promotion, des statistiques et des projets et la poursuite des travaux fructueux du Comité consultatif du secteur privé. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 6 : Situation du marché du café

10. Le Chef des opérations a présenté le rapport mensuel sur le marché du café pour février 2013. Le texte de sa présentation est disponible à la section Exposés techniques du site de l'OIC (<http://www.ico.org/presents/1213/march-ico-outlook.pdf>). Il a indiqué que, depuis la crise du café en 2000, les prix avaient augmenté d'un plancher de 41,17 cents EU la livre en septembre 2001 à leur niveau le plus élevé en 34 ans de 231,24 cents EU en 2011. Au cours des deux dernières années, cependant, la tendance constante a été à la baisse, les prix s'établissant actuellement au même niveau qu'à la mi-2010. En février 2013, le prix indicatif composé de l'OIC s'établissait en moyenne à 131,51 cents EU la livre, soit 28% de moins qu'en février 2012. En valeur constante, corrigé par l'indice des Nations Unies pour les exportations de produits manufacturés des pays développés, le pic du prix indicatif composé pour 2011 est moins spectaculaire et sa baisse ultérieure moins sévère. S'agissant des prix indicatifs de groupe depuis 2000, les plus fortes fluctuations de prix ont été enregistrées dans les trois groupes d'Arabica, alors que les prix du Robusta ont été plus stables. Les prix des quatre groupes de café sont encore relativement élevés en termes historiques. L'écart entre les Arabicas et les Robustas s'est considérablement réduit au cours des deux dernières années et est désormais à son plus bas niveau depuis avril 2009. L'effet de ces baisses de prix a été exacerbé par des mouvements des taux de change dans de nombreux pays exportateurs, avec des conséquences négatives pour les producteurs. La production mondiale de 2012/13 est estimée actuellement à environ 145 millions de sacs, soit une augmentation de 6,9% par rapport à l'année précédente. La production a augmenté dans cinq des dix principaux pays producteurs et a diminué dans les autres. Le total des exportations vers toutes les destinations en 2012 est estimé à 113 millions de sacs, niveau record, mais la valeur de ces exportations a chuté de 9,6% pour s'établir à 22,5 milliards de

dollars en raison de la baisse des prix du café. Les exportations de Robusta ont augmenté au cours des deux dernières années alors que les exportations des Doux de Colombie et des Brésil et autres naturels ont baissé ou stagné. Le rapport stocks/consommation baisse régulièrement depuis 1964 et les stocks continuent d'être serrés. Les stocks d'ouverture dans les pays exportateurs ont été estimés à 18,9 millions de sacs en 2012 et les réserves dans les pays importateurs étaient d'environ 20 millions de sacs. En ce qui concerne les stocks certifiés, les stocks de Robusta sur le marché à terme de Londres ont chuté régulièrement, de 7 millions de sacs à la mi-2011 à environ 1,9 million en février 2013, alors que les stocks d'Arabica de New York ont augmenté lentement pour atteindre 3 millions de sacs en février 2013. Cette tendance témoigne clairement de la capacité actuelle du marché à absorber l'accroissement des expéditions de Robusta.

11. La consommation mondiale de café a continué à croître à un taux annuel moyen de 1,5% entre 2008 et 2011, la plus forte croissance étant observée dans les pays producteurs (4,0%) par rapport à une croissance plus limitée de 0,3% par an dans les marchés traditionnels. Les marchés émergents ont connu une croissance de 1,1% entre 2008 et 2011 mais les premières indications sont que 2012 enregistrera une croissance plus forte. La plupart des pays importateurs ont enregistré des hausses des prix de détail du café torréfié et moulu au cours des deux dernières années, en particulier en 2011, l'augmentation des prix du café vert étant répercutée sur les consommateurs. Enfin, si la croissance se poursuit au faible taux de 1,5% par an, la consommation mondiale devrait atteindre 159 millions de sacs en 2020, et 173 millions de sacs si la demande augmente au taux plus élevé de 2,5% par an. Dans ce contexte, il semble probable que le marché sera en mesure d'absorber au moins 20 millions de sacs supplémentaires d'ici la fin de la décennie.

12. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté que la tendance à une atténuation du cycle biennal au Brésil se poursuivait et aiderait à réduire la volatilité des prix. En ce qui concerne le Viet Nam, deuxième pays producteur, seules des données préliminaires sont disponibles. Les Membres sont tenus de se conformer au Règlement sur les statistiques de l'OIC et il serait utile d'en savoir plus sur les informations reçues et les difficultés d'application de sorte que le Conseil puisse examiner les moyens de résoudre ces problèmes. Il serait également utile d'avoir davantage d'informations sur l'impact de la rouille des feuilles sur la production en Amérique centrale, étant donné que cette région assure 20% des approvisionnements mondiaux. Le Chef des opérations a noté qu'en ce qui concerne la nécessité d'avoir des données précises sur la consommation dans les pays producteurs, une alternative aux enquêtes serait d'obtenir des informations sur les torréfactions auprès de l'industrie du café. Les données relatives au Mexique évoquées dans la présentation pourraient être rectifiées. L'impact de la rouille des feuilles et les mesures à prendre seront examinés lors de la présente session et passés en revue à la prochaine session.

13. Le Conseil a pris note de ces informations et de la nécessité d'améliorer les données sur la consommation. Le Conseil a également pris note du document WP-Council 233/13 dans lequel figurent les données officielles définitives sur la production de la campagne 2012/13 au Brésil, ainsi que la première estimation de la production de la campagne 2013/14.

Point 7 : **Études, rapports et séminaires**

Point 7.1 : **Études et rapports**

14. L'Économiste principal a présenté les documents ICC-110-4 et ICC-110-5 dans lesquels figurent respectivement une étude sur les réexportations de café par l'Allemagne et une étude sur les échanges mondiaux du café soluble. Au cours des débats sur ces études, on a fait valoir que le document sur les réexportations montrait l'impact des obstacles tarifaires. Il serait utile d'avoir des données sur les réexportations, non seulement vers toutes les destinations mais également vers chaque pays importateur, ce qui donnerait une image plus complète des échanges de café soluble. On a également fait valoir que les droits de douane prélevés sur le café soluble dans certains pays Membres importateurs défavorisaient le café soluble brésilien et que des efforts supplémentaires devaient être déployés pour réduire les obstacles au commerce et contribuer ainsi à valoriser les produits ajouter et à augmenter les revenus des pays producteurs.

15. Le Conseil a pris note de ces études et a noté qu'une étude sur le café en Chine et un rapport sur les obstacles à la consommation seraient présentés à la prochaine réunion. Des observations détaillées sur ces deux documents pourront être envoyées par écrit au Secrétariat après les réunions. Le Conseil a également demandé au Secrétariat de diffuser les études et autres documents nécessitant un examen au moins deux semaines avant la session pour qu'ils puissent être examinés par les Membres avant d'être discutés au cours des réunions. Le Conseil a également pris note de la demande visant à ce que l'étude sur le café en Chine inclue d'autres pays de la région Asie.

Point 7.2 : **Séminaire sur les tendances des nouveaux marchés de consommation du café**

16. Le Président du séminaire, M. Andrea Illy (Union européenne-Italie), a déclaré que l'OIC avait organisé un séminaire sur les tendances des nouveaux marchés de consommation du café, le 5 mars 2013. Le rapport sur le séminaire a été distribué ultérieurement sous la cote ICC-110-15. Le cadre de référence et le programme du séminaire ont été élaborés par un petit groupe de travail et figurent dans le document ED-2150/13. L'objectif était d'informer les Membres sur l'évolution des nouveaux marchés

de consommation du café et sept orateurs ont fait des présentations sur différents aspects de cette thématique. La croissance de la demande s'est faite essentiellement dans les pays en développement et a été tirée par trois facteurs : la hausse des revenus et la croissance de la classe moyenne, la tendance à la montée en gamme et l'émergence d'une culture des cafés dans les pays clés. Le séminaire a montré qu'il existait d'importantes possibilités d'expansion dans les marchés émergents dont la consommation par habitant est relativement faible et qui devraient représenter 50% de la consommation mondiale d'ici 2020. En ce qui concerne les perspectives du café soluble, son potentiel est important dans les marchés de détail en Asie, qui ont plus que doublé au cours des dix dernières années. Les Membres ont souligné la nécessité de se pencher sur la consommation en Chine lors de séminaires et d'études futurs, et ont également suggéré que la promotion de la consommation intérieure en Afrique soit traitée plus en profondeur lors de séminaires futurs. Les Membres ont également exprimé le souhait que l'OIC prépare des définitions communes pour un certain nombre d'expressions utilisées pendant le séminaire, comme marchés consommateurs et marchés émergents.

17. Le Conseil a pris note de ce rapport et a remercié le Président pour son travail et les orateurs pour leurs exposés informatifs. Le Conseil a en outre noté que les questions qui ont été soulevées sont importantes et devraient être suivies et passées en revue lors d'une prochaine session. Enfin, le Conseil a noté que les présentations et les enregistrements audio du séminaire pouvaient être téléchargés à partir du site web de l'OIC (<http://www.ico.org/seminar-consumption.asp>).

Point 8 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

Point 8.1 : Président et vice-président du Forum et du Groupe restreint pour 2012/13

18. Le Conseil a nommé Mme Mary Estelle Ryckman (États-Unis) au poste de présidente du Forum pour 2012/13 et a reconduit M. Rodolfo Trampe (Mexique) au poste de vice-président.

Point 8.2 : Troisième Forum consultatif

19. La Présidente du Groupe restreint, Mme Mary Estelle Ryckman (États-Unis), a déclaré que le Groupe restreint s'était réuni le 5 mars 2013. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote CG-10/13. Les Membres ont examiné plusieurs questions, notamment les arrangements pour le troisième Forum consultatif qui se tiendra au Brésil en septembre 2013. Une journée entière sera consacrée au Forum dont le thème sera le regroupement. Le Groupe a reconnu que des groupes de producteurs bien organisés et prospères pourraient être un moyen de gérer les risques et de procurer d'autres

avantages et que le regroupement pourrait également être utile en d'autres points de la chaîne de valeur. Le Forum se penchera sur ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, et un petit groupe de travail intersessions travaillera aux préparatifs de la rencontre (participants et financement). Le représentant de la Banque mondiale a présenté le document CG-7/13 qui décrit le contenu proposé de trois études sur la gestion des risques et le financement, et a invité les Membres à envoyer leurs observations sur ces propositions ainsi que les coordonnées des points de contact dans leurs pays qui pourront être approchés pour obtenir des informations complémentaires ainsi que des copies d'études de cas, de mécanismes de financement et autres informations utiles à la préparation des rapports. Les observations et informations devront être envoyées au Chef des opérations de l'OIC avant le **28 mars 2013** (courriel : galindo@ico.org). Enfin, la Présidente a indiqué que les quatre conseillers du Groupe restreint pour 2012/13 ont accepté d'être reconduits dans leurs fonctions pour une année supplémentaire en 2013/14.

Point 9 : Programme des activités pour 2013/14

20. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 232/12 dans lequel figure un projet de programme des activités pour l'année caféière 2013/14 qui s'appuie sur le Plan d'action stratégique (document ICC-105-19 Rev. 1). Il a été proposé de remanier ce document pour hiérarchiser les activités et inclure des indicateurs et des critères mesurables permettant d'évaluer les performances de l'OIC. Il a invité les Membres intéressés à se joindre à lui pour réviser le programme de façon qu'un document actualisé puisse être examiné à la prochaine session.

21. Au cours des débats sur ce sujet, le Conseil a noté qu'il serait utile que les Membres indiquent à leurs autorités de tutelle que les activités de l'OIC répondent à certains critères, ce qui pourrait encourager l'adhésion à l'Accord. Plusieurs Membres sont disposés à aider le Secrétariat à remanier le programme, à savoir le Brésil, le Costa Rica, l'Union européenne, le Mexique et les États-Unis. Il a été suggéré que le document aborde la question de l'impact des activités ainsi que les résultats. En ce qui concerne les études, l'étude sur la Chine devrait être élargie pour inclure d'autres pays d'Asie. En ce qui concerne l'activité 7, la qualité plutôt que la quantité des études devrait être un indicateur. Compte tenu de l'importance du financement des projets, un séminaire sur les autres sources de financement devrait être inclus dans le programme révisé. Les systèmes de certification ont été examinés lors d'un séminaire sur la certification en 2012. Il serait utile d'avoir davantage d'informations sur ces systèmes et c'est un domaine que l'OIC pourrait explorer plus avant. S'agissant des activités 12 et 16, la mobilisation de sources supplémentaires de financement des projets et l'identification de sources de coopération technique pourraient respectivement y être incluses. En ce qui concerne l'activité 5, les informations sur

l'adhésion devraient mentionner les avantages que les Membres peuvent en tirer. Le Conseil a noté que le Secrétariat suivrait ces suggestions et travaillerait entre les sessions, avec les Membres intéressés, à élaborer un document révisé pour examen et approbation par le Conseil en septembre 2013.

Point 10 : Rapport des présidents des organes de l'OIC

Point 10.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

22. Le Vice-président du CCSP, M. Ric Rhinehart (Association américaine des cafés de spécialité (SCAA)), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 6 mars 2013. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PSCB-135/13. Le Comité a entendu quatre présentations, y compris une présentation sur la Journée du café en Allemagne, faite par le représentant de la Fédération européenne du café. Le représentant de l'Institut d'information scientifique sur le café (ISIC) a fait rapport sur le café et la santé et le représentant de Rusteacoffee a fait une présentation sur la consommation de café dans la Fédération de Russie. Le représentant de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA) a fait une présentation sur "101 modifications à apporter aux associations" qui concernait les associations mais également un public plus large. Le CCSP a suggéré que, dans le cadre de son programme d'activités, l'OIC organise tous les ans une journée internationale du café, avec un budget réduit, qui regrouperait des initiatives nationales du monde entier pour célébrer le café. Le CCSP s'est également inquiété que les limites maximales de résidus (LMR) sont trop faibles (0,01mg ou 0,05mg) et incohérentes. Il a suggéré que l'OIC suive cette question et en tienne le Comité informé. En ce qui concerne la rouille des feuilles, le Comité a noté que ce ravageur a causé des dégâts importants en Amérique centrale et aurait un impact considérable sur les petits producteurs qui seront dans l'incapacité de respecter leurs obligations financières. Cette épidémie sera également couteuse pour l'industrie en termes de disponibilité des Arabicas lavés, touchant tous les acteurs de la chaîne de valeur ; il est urgent de mobiliser des fonds pour lutter contre la propagation de ce ravageur. Le Comité a tenu à souligner l'importance de ce problème au Conseil, qui pourrait envisager de faire une déclaration. Enfin, il a rappelé aux gouvernements Membres de désigner les représentants du CCSP pour les deux prochaines années caféières, et que cette question serait examinée en septembre 2013. Le Conseil a pris note de ce rapport et des suggestions du CCSP.

Point 10.2 : Comité des statistiques

23. Le Président du Comité des statistiques, M. Akhtar Jawaid (Inde), a déclaré que le Comité s'était réuni le 6 mars 2013, et l'avait élu président et Mme Mary Estelle Ryckman (États-Unis) vice-présidente pour l'année caféière 2012/13. Le rapport de cette réunion a

été distribué ultérieurement sous la cote SC-30/13. Les Membres ont noté que la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 74% et celle des Membres importateurs de près de 100%, et ont remercié l'Indonésie pour l'amélioration de ses performances en la matière. Les Membres se sont inquiétés du non respect par le Viet Nam de ses obligations en matière statistique et ont suggéré d'envoyer une lettre officielle à ce pays, en soulignant l'importance de la fourniture de données pour la transparence du marché, et en demandant des informations sur la production et les exportations d'Arabica. Une lettre similaire sera envoyée aux autres Membres exportateurs qui ne respectent pas le règlement en leur demandant de fournir des données statistiques. Le Comité a noté que, s'agissant des exportations à destination des pays exportateurs, seuls quelques Membres exportateurs respectaient les impératifs de l'Accord de 2007 en matière de fourniture de données sur les importations de café par origine. Le groupe de travail électronique créé en septembre 2012 poursuivra ses efforts pour obtenir des informations sur l'utilisation du café importé. Les Membres ont reçu un rapport sur les exportations de café biologique et différencié et ont noté que le Secrétariat prendra contact avec les organismes de certification en vue d'obtenir des statistiques fiables sur les programmes de certification, et inclurait les données en provenance du Pérou dans les rapports futurs, si celles-ci sont disponibles. Le Comité a également pris note de rapports sur les stocks de café vert dans les principaux ports européens et sur les importations de café par type et le négoce du café soluble décaféiné aux États-Unis. Conformément au Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs, qui prévoit que la pondération de chaque groupe de café dans le calcul du prix indicatif composé doit être revue tous les deux ans, le Comité a recommandé de modifier ces pondérations à compter du 1 octobre 2013. En ce qui concerne l'assistance technique, la production d'un DVD éducatif est pratiquement terminée en anglais ; ce DVD pourrait servir aux Membres exportateurs de manuel permanent sur les statistiques. En outre, des progrès ont été faits pour adapter les modèles Arabica et Robusta élaborés dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne, qui serviront à calculer les coûts de production dans les pays exportateurs. L'OIC poursuivra sa coopération avec diverses organisations internationales et, à la suggestion du Comité, elle se rapprochera de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement qui pourraient être en mesure de fournir une assistance pour les différentes activités de l'OIC. Enfin, le Président a déclaré que le Comité tiendrait sa prochaine réunion en mars 2014.

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que Timor-Leste figurait actuellement dans le groupe Brésil et autres naturels et que, compte tenu du volume de traitement par voie humide des Arabicas dans ce pays, il enverrait une proposition visant à réaffecter ce pays au groupe Arabicas lavés (Autres doux). Sur la recommandation du

Comité des statistiques, le Conseil a décidé d'approuver les révisions au Règlement sur les prix indicatifs figurant dans le document SC-29/13, qui prendront effet le 1 octobre 2013 (voir le document ICC-105-17 Add.1).

Point 10.3 : Comité de promotion et de développement des marchés

25. Le Conseil a noté que le Comité s'était réuni le 4 mars 2013 et avait réélu M. Andrea Illy (Union européenne-Italie) au poste de président et M. Rodolfo Trampe (Mexique) au poste de vice-président pour l'année caféière 2012/13. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PM-25/13. Le Président a rendu compte des progrès de la mise en œuvre du Plan de promotion et de développement des marchés convenu en septembre 2012. Le Comité a examiné le document PM-24/13 dans lequel figurent des projets d'accords avec des agents de promotion et des partenaires, ainsi qu'une liste d'agents de promotion potentiels ; toutefois, les Membres ont recommandé une approche plus simple afin d'éviter les contraintes potentielles. Les Membres ont approuvé le mandat d'un groupe directeur chargé d'aider le Président à mettre en œuvre le Plan et ont pris note de la mise à jour de *CoffeeClub* et des rapports sur la recherche et la qualité du café (PM-22/13 et PM-23/13). Les Membres exportateurs sont intéressés par l'utilisation de certaines ressources du Fonds spécial pour des activités de promotion, à condition que des fonds de contrepartie soient fournis par les Membres importateurs. L'ISIC a indiqué qu'il était disposé à examiner une proposition des pays exportateurs sur le café et la santé et à fournir des fonds de contrepartie. Les Membres exportateurs tiendront de nouvelles consultations sur cette question et développeront des propositions plus larges ; le point de la situation sera fait à la prochaine réunion.

26. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a exprimé son soutien à la création d'un petit groupe de travail intersessions chargé d'élaborer des activités de promotion et de développement des marchés. Les membres du Comité de promotion et de développement des marchés élaboreront ces activités dans un premier temps et les autres pays intéressés par une participation devront en informer le Directeur exécutif.

Point 10.4 : Comité des projets

Point 10.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

27. Le Président du Comité des projets, M. Juan Diego Stacey Chiriboga (Équateur), a déclaré que le Comité s'était réuni le 7 mars 2013 et l'avait élu président et Mme Anna Tofftén (Union européenne-Suède) vice-présidente pour l'année caféière 2012/13. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PJ-49/13.

28. Le Conseil a noté que le Comité avait examiné le document PJ-47/13 dans lequel figurent le rapport et les recommandations du SCVP sur cinq propositions. Notant que les propositions seraient révisées, le cas échéant, pour tenir compte des observations du SCVP et du Comité, le Conseil a décidé d'approuver, sur la recommandation du Comité, les quatre propositions de projets ci-après pour soumission au Fonds commun :

- Promotion de la caféiculture durable par l'amélioration de la productivité avec un accent particulier sur la participation des jeunes et des femmes au Cameroun et en République centrafricaine (document PJ-36/12 Rev. 2)
- Promotion d'une filière du café durable au Burundi (document PJ-43/13)
- Qualité, durabilité et maillage pour améliorer la compétitivité de la filière café de Veracruz au Mexique (document PJ-44/13)
- Autonomiser les femmes dans les coopératives de café du Brésil pour améliorer la qualité du café (document PJ-45/13)

29. Le projet intitulé "Valorisation des origines de café d'Éthiopie au moyen de l'étiquette d'Identification géographique protégée de l'Union européenne" sera reformulé et examiné à la prochaine réunion.

30. Le Président a indiqué que le Directeur général par intérim du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) avait fait le point des principes de financement des projets. Au moins 50% des coûts du projet doivent être financés par un cofinancement ou des fonds de contrepartie, dont 50% sous forme de liquidités. La part du financement par prêts a augmenté et le portefeuille de dons représente 20% du soutien annuel du FCPB aux projets. Des propositions de financement extérieures de toutes les parties intéressées, y compris les organismes internationaux de produits, sont reçues. Les domaines prioritaires de financement sont la diversification, la gestion des risques, l'amélioration de la compétitivité et les nouvelles technologies, et le développement de la transformation des produits primaires.

31. Le Comité a noté que 27 projets étaient en préparation et que, compte tenu de l'évolution du fonctionnement du FCPB, nombre d'entre eux devront être reformulés. Les Membres se sont inquiétés de cette situation et ont souligné qu'il fallait éviter d'accroître le nombre des projets en préparation et trouver un moyen de sortir de cette situation. Il est important de rechercher d'autres sources de financement et d'informer les donateurs potentiels de la valeur ajoutée des projets de l'OIC. Il a été suggéré que l'OIC identifie les contributeurs et donateurs antérieurs des projets et organise un séminaire sur les autres sources de financement auquel des donateurs potentiels pourraient être invités. Les Membres ont été invités à suggérer des sources de financement possibles et à fournir des

informations sur leurs stratégies nationales en matière de café de façon à aider l'OIC à préparer une stratégie de levée de fonds pour examen à la prochaine réunion. Le Comité a examiné des propositions de libellé sur l'évaluation des aspects sexospécifiques des nouveaux projets figurant dans le document PJ-17/11 Rev. 2 et a décidé que l'option A serait la plus appropriée. S'agissant du protocole d'accord entre l'Organisation et l'Agence brésilienne de coopération (ABC), le Comité a noté qu'il s'agissait d'un mécanisme novateur et que le représentant du Brésil ferait rapport à ce sujet à la prochaine réunion. En ce qui concerne le SCVP, un siège de Membre importateur est vacant et les Membres importateurs ont été invités à nommer un nouveau membre.

32. Le Conseil a pris note de ce rapport. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont souligné la nécessité de réduire le nombre de projets en préparation dans la mesure où cette situation a un impact négatif sur les initiateurs qui ont déployé de gros efforts pour élaborer les propositions, et qu'elle pourrait également affecter la crédibilité de l'OIC. Il est important de tout mettre en œuvre pour trouver d'autres sources de financement des projets. Une option serait de chercher d'autres sources de financement pour les projets en cours et de dresser une liste des partenaires potentiels puis de prendre des contacts initiaux avec eux avant le séminaire. Le Conseil a également noté que le 11^e Fonds de développement de l'Union européenne est actuellement en cours de négociation ; il identifie trois domaines d'intervention prioritaires. Les pays ont été invités à faire des suggestions de domaines prioritaires et les Membres intéressés par l'élaboration de projets sur le café devraient collaborer avec les représentants de l'Union européenne dans leurs pays pour introduire des sujets comme le développement agricole qui permettraient aux projets sur le café de bénéficier d'un financement au titre du Fonds. En ce qui concerne le projet intitulé "Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain", le Conseil a noté que plusieurs donateurs étaient intéressés ; toutefois les pays participants devront fournir des informations complémentaires.

33. Le Conseil a noté que le Secrétariat suivrait ces suggestions, y compris l'examen des projets en préparation et l'étude des propositions qui pourraient être acceptées par d'autres donateurs, ainsi que le séminaire sur les autres sources de financement des projets qui pourrait se tenir en mars 2014.

Point 10.4.2 : Projets en cours et projets terminés

34. Le Conseil a pris note du document PJ-48/13 dans lequel figure un résumé des rapports de situation soumis par les Agences d'exécution de projet (AEP) sur les projets actuellement mis en œuvre, et a également pris note d'un rapport de la CNUCED sur

l'évaluation finale du projet "Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures" (document ICC-110-12).

Point 11 : Sécurité alimentaire

35. Le Chef des opérations a déclaré que, conformément à une demande formulée lors de la dernière session, le Directeur exécutif a écrit à l'Union européenne pour demander des informations complémentaires sur les implications pour les Membres exportateurs du Règlement (UE) n° 1169/2011 sur l'étiquetage d'origine, publié en novembre 2011, qui doit entrer en vigueur en 2014. Le représentant de l'Union européenne a par la suite contacté la DG SANCO pour inviter un de ses agents à faire rapport sur cette question au Conseil mais cela n'a pas été possible en raison des ressources limitées. Il a présenté le document ICC-110-3 Rev. 2 dans lequel figure un rapport sur les informations reçues des Membres sur les limites maximales des résidus (LMR) des pesticides utilisés dans la production de café et sur la méthodologie utilisée pour le calcul de ces LMR. Le rapport regroupe ces informations pour constituer une base de données de 504 produits chimiques, qui indique la LMR en vigueur dans chaque pays où de telles informations sont disponibles. Le Secrétariat continuera de tenir les Membres informés de l'évolution de la situation et les Membres qui ne l'ont pas encore fait ont été invités à envoyer des informations pour qu'une version révisée du document puisse être examinée lors d'une prochaine réunion. En ce qui concerne les normes de qualité, des informations ont été reçues de plusieurs Membres dont la liste figure dans le document ED-2143/12. Les Membres qui n'ont pas encore fourni au Directeur exécutif d'informations sur leurs normes nationales de qualité en matière de café, y compris les systèmes de calibrage et de classification, ont été invités à le faire dès que possible pour qu'un rapport puisse être préparé pour la prochaine session. Enfin, il a déclaré que l'OIC avait reçu deux réponses à une demande du Groupe d'étude international du jute (IJSG) concernant des informations sur les sacs de jute de qualité alimentaire (document ED-2140/12) ; ces réponses ont été transmises à l'IJSG.

36. En ce qui concerne le règlement de l'Union européenne, les Membres ont noté que l'Union européenne et le Directeur exécutif examineront cette question en vue de trouver une solution. Idéalement, il serait utile d'entendre un exposé sur l'impact du règlement, mais si cela n'est pas possible, un document sur l'impact de ce règlement et d'autres règlements communautaires comme 441/12, 899/12 et 897/12 devrait être fourni. Il a également été suggéré que, pour éviter toute dispersion des efforts, le Secrétariat pourrait collaborer avec d'autres organisations internationales sur ce sujet, notamment avec l'Organisation mondiale du commerce qui recueille des informations sur les normes et dont les membres sont tenus de fournir ces informations, et le Codex Alimentarius. Il est

nécessaire d'établir un canal de communication de sorte que lorsque les Membres ont besoin d'informations sur les questions liées à la sécurité alimentaire comme la Proposition 65, ils puissent les obtenir. Le Conseil a pris note de ces suggestions qui seront suivies par le Secrétariat.

Point 12 : Coopération avec d'autres organisations

37. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il avait assisté à la 24^e Conférence internationale sur la science du café (ASIC). La Conférence s'est tenue au Costa Rica en novembre 2012, sous la présidence de M. Andrea Illy (illycaffè) et a réuni plus de 500 scientifiques de 42 pays. Le Directeur exécutif a également participé à un forum intitulé "Durabilité et compétitivité du café Robusta africain" et à la 2^e Assemblée générale de l'Agence des cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM) qui s'est tenue au Gabon en janvier 2013. En ce qui concerne le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), des exemplaires du nouveau Guide de l'exportateur de café sont disponibles à cette session, ainsi que des formulaires de commande du guide et d'accès en ligne.

Boîte à outils Café et climat

38. M. Michael Opitz (Hanns R. Neumann Stiftung) a fait une présentation sur la boîte à outils Café et climat élaborée en collaboration avec CABI. Les prochaines étapes et les défis sont une transposition à plus grande échelle, une harmonisation avec les initiatives de normalisation et l'élaboration d'une structure de long terme. Le texte de sa présentation est disponible à la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://www.ico.org/presents/1213/march-climatechange.pdf>).

39. Le Conseil a pris note de ces informations et présentations et a noté que, s'agissant de la boîte à outils Café et climat, il serait utile et d'un grand secours pour les Membres d'inclure une alerte précoce au changement climatique.

Point 13 : Conférence mondiale du Café

40. L'article 30 de l'Accord de 2007 stipule que le Conseil nomme le président de la Conférence mondiale du Café et décide de la forme, du nom, du thème et du calendrier de la Conférence, en consultation avec le Conseil consultatif du secteur privé. Les trois précédentes conférences ont eu lieu respectivement à Londres (2001), au Brésil (2005) et au Guatemala (2010).

41. Au cours des débats sur ce sujet, les Membres se sont déclarés en faveur de la tenue d'une 4^e Conférence mondiale du Café et ont noté que plusieurs pays souhaitent l'accueillir, à savoir le Honduras et le Kenya. La question du calendrier de la Conférence a été soulevée. Les Membres ont noté qu'elle pourrait avoir lieu en 2015 et qu'il serait approprié de la tenir dans une région qui ne l'a pas encore accueillie. Les Membres ont noté que l'Afrique était particulièrement intéressée par la possibilité d'accueillir cette manifestation. Les Membres ont été invités à consulter leurs gouvernements sur cette question afin que des propositions de lieu d'accueil de la 4^e Conférence puissent être examinées à la prochaine session.

Point 14 : Cinquantième anniversaire de l'OIC

42. M. Elmiro Alves do Nascimento, Secrétaire d'État à l'agriculture de l'État de Minas Gerais, a fait un exposé sur les préparatifs des réunions du cinquantième anniversaire de l'OIC qui se tiendront à Belo Horizonte (État de Minas Gerais) pendant la semaine du 9 au 13 septembre 2013. Les réunions auront lieu à Expominas et une foire internationale du café sera organisée dans le cadre d'une semaine internationale du café qui marquera l'occasion. Les Membres ont été invités à arriver à temps à Belo Horizonte pour assister à une réunion avec le gouverneur de l'État de Minas Gerais qui se tiendra le 8 septembre. Le programme de la semaine comportera une manifestation culturelle, des activités sociales comme des cocktails et un banquet du cinquantième anniversaire, ainsi que des excursions et visites techniques. Le site officiel sera disponible en avril et le guide d'information des délégués de l'OIC sera prêt en mai.

43. Le Directeur exécutif a invité tous les Membres à lui envoyer des déclarations de soutien de représentants de haut niveau de leur pays soulignant la contribution de l'OIC à la coopération internationale en matière de café depuis 1963, qui pourront être affichées sur le site web de l'OIC et publiées dans un document. Il a également invité les Membres à lui faire parvenir des photos des manifestations passées de l'OIC et à partager leurs expériences des activités de l'OIC au cours des 50 dernières années.

44. Le Conseil a pris note de ces informations et a noté que les Membres de l'OIC ont été invités à envoyer au Secrétariat le nom et les coordonnées complètes de leurs ministres des affaires étrangères et d'autres ministres et points de contact de haut niveau chargés de traiter les questions liées au café dans leur pays, pour que le Directeur exécutif puisse leur envoyer des invitations à assister aux réunions du cinquantième anniversaire.

Point 15 : Politiques nationales en matière de café

Rouille des feuilles

45. Le Conseil a pris note d'une déclaration du représentant des pays membres de PROMECAFE et a examiné le document WP-Council 236 Rev. 1 dans lequel figure un projet de résolution sur la situation critique en Amérique centrale provoquée par la rouille des feuilles. Le Conseil a pris note d'une déclaration sur l'impact de la rouille des feuilles sur les producteurs de café du Salvador (document ICC-110-11). Les Membres ont noté qu'il s'agissait d'un problème mondial et ont souligné l'importance du partage des connaissances et des expériences pour traiter ce fléau dans les différents pays, comme la Colombie, et pour inciter les institutions à fournir un soutien financier et technique. Le projet de résolution appelle les Membres à soutenir les actions nationales et régionales de lutte contre la rouille des feuilles et à aider les pays touchés en partageant les connaissances techniques, en échangeant des expertises et des bonnes pratiques et en fournissant des variétés de caféier résistantes, et appelle le Secrétariat à soutenir le pays touchés pour résoudre la crise. Après avoir apporté quelques révisions d'ordre mineur, le Conseil a décidé d'adopter ce projet de résolution qui est devenu la Résolution 451, dont le texte est reproduit en annexe.

Tanzanie

46. Le représentant de la Tanzanie a présenté la stratégie de développement national de son pays (document ICC-110-9). Le texte de sa présentation est disponible à la section Exposés techniques du site de l'OIC (<http://www.ico.org/presents/1213/march-tanzania.pdf>).

Organisation interafricaine du Café (OIAIC)

47. Le représentant de l'Organisation interafricaine du Café a fait une déclaration au Conseil (document ICC-110-8). Le Conseil a noté que la proposition de disposition des places des Membres serait examinée lors d'une prochaine réunion.

Gabon

48. Le Conseil a pris note du document ICC-110-10 dans lequel figurent des modifications à la politique nationale du Gabon en matière de café.

Agence des cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (ACRAM)

49. Le Conseil a pris note du document ICC-110-7 dans lequel figurent les résolutions adoptées lors de la 2^e Assemblée de l'ACRAM.

Côte d'Ivoire

50. Le Conseil a noté qu'un rapport sur la réhabilitation de la filière café de la Côte d'Ivoire sera présenté à la prochaine réunion.

Point 16 : Questions financières et administratives

Point 16.1 : Comité des finances et de l'administration

51. La Présidente du Comité des finances et de l'administration, Mme Ina Grohmann (Union européenne-Allemagne), a déclaré que le Comité s'était réuni le 4 mars 2013 et l'avait élu Présidente et M. Aly Touré (Côte d'Ivoire) Vice-président pour 2012/13. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 31 janvier 2013 (document FA-59/13) et a noté qu'il était satisfaisant. Les Membres ont également examiné le projet de budget pour 2013/14 et un récapitulatif de l'analyse des coûts (documents FA-57/13 et 58/13, respectivement). Le projet de budget ne contient aucune augmentation des contributions mais se fonde sur l'hypothèse qu'un sous-locataire sera trouvé pour le deuxième étage et paiera un loyer pendant l'ensemble de l'exercice 2013/14. Compte tenu de l'importance de cette hypothèse pour le projet de budget, les Membres ont décidé de revoir la situation des locaux et le projet de budget lors d'une réunion intersessions. Le Comité a examiné les documents FA-53/12 et FA-60/13 dans lesquels figurent respectivement des propositions d'augmentation de 1,9% du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux et des propositions d'augmentation de 1,9% de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires de rang supérieur. Le coût de ces révisions peut être couvert par le budget de 2012/13 (voir le document ICC-109-10). Le Comité a décidé de recommander que ces propositions soient approuvées pour l'exercice en cours. En ce qui concerne les arriérés de contributions, le Gabon, le Pérou et la Zambie ont remboursé leurs arriérés et la République démocratique du Congo a remboursé ses arriérés et est en avance dans le paiement de ses cotisations futures. Le Comité a décidé de recommander d'approuver la proposition de la Sierra Leone visant à régler ses arriérés au cours des 18 prochains mois et a également convenu de recommander que, dans le cas où le président et le vice-président d'un comité sont absents, le Directeur exécutif soit invité à présider la réunion, en conformité avec le Règlement de l'Organisation.

52. Au cours des débats sur ce point, les Membres se sont félicités des efforts déployés par le Directeur exécutif pour maintenir les activités de l'Organisation sans augmenter les cotisations. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des implications d'un retard dans l'emménagement d'un sous-locataire pour le budget et les contributions. Des renseignements complémentaires devront être obtenus avant que le projet de budget puisse être approuvé. Le Directeur exécutif devra explorer toutes les options possibles, y

compris la nomination de nouveaux agents immobiliers, et déployer tous les efforts possibles pour s'assurer qu'un locataire est trouvé dès que possible. On a également fait valoir que le scénario de conservation des deux étages, qui avait été rejeté par le Conseil en 2011/12, aurait également entraîné une augmentation des cotisations.

53. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté qu'un siège de quatrième Membre consommateur du Comité était vacant pour 2012/13. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux figurant dans le document FA-53/13 et les propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services organiques et les fonctionnaires de rang supérieur figurant dans le document FA-60/13. S'agissant du projet de budget, le Comité a noté que cette question serait examinée lors d'une réunion intersessions du Comité et que le Directeur exécutif tiendrait les Membres informés de toute évolution de la question de la location du deuxième étage. Enfin, le Conseil a décidé d'adopter la Résolution 450 portant rétablissement des droits de vote de la Sierra Leone et dont le texte est reproduit en annexe.

Point 16.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2011/12 et rapport du vérificateur

54. Sur la recommandation du Comité des finances et de l'administration, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2011/12 et le rapport du vérificateur figurant dans le document FA-54/13.

55. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Comité avait recommandé que les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2011/12 et le rapport du vérificateur figurant dans le document FA-55/12 soient approuvés par les Membres exportateurs et avait noté que, conformément à une décision prise en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion (document FA-56/13) n'ont pas été vérifiés mais ont été publiés pour information. Le Conseil a pris note de ces informations et a noté que les Membres exportateurs ont approuvé les comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2011/12 et le rapport du vérificateur figurant dans le document FA-55/12, et a pris note des comptes du Fonds de promotion figurant dans le document FA-56/13.

Point 17 : Questions diverses

M. David Braun (Suisse)

56. Les Membres ont noté qu'il s'agissait de la dernière réunion à laquelle assistait M. Braun, qui a été nommé à un nouveau poste. Le Conseil a remercié M. Braun pour sa remarquable contribution aux travaux de l'OIC, y compris la présidence du Conseil qu'il a assurée à cette session et celle du séminaire sur la certification en septembre 2012.

M. Morten Scholer (Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI))

57. Le Conseil a noté que M. Morten Scholer prendrait sa retraite à la fin mars 2013 et l'a remercié pour les remarquables services qu'il a fournis au secteur mondial du café, notamment le développement d'initiatives comme le Guide de l'exportateur de café du CCI.

Café

58. Le Conseil a remercié l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Mexique et les Philippines d'avoir fourni le café de leurs pays que les Membres ont pu déguster lors de ces réunions.

Point 18 : Prochaines réunions

59. Le Conseil a pris note du document WP-Council 231/12 dans lequel figurent les dates des réunions pour 2013/14 et 2014/15 et a noté que sa prochaine session se tiendrait à Belo Horizonte (Brésil) du 9 au 12 septembre 2013.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC Résolution 450

8 mars 2013
Original : anglais

F

Conseil international du Café

110^e session
4 – 8 mars 2013
Londres, Royaume-Uni

Résolution numéro 450

Approuvée à la troisième séance plénière,
le 8 mars 2013

RETABLISSEMENT DES DROITS DE VOTE DE LA SIERRA LEONE

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'Article 21 de l'Accord international de 2007 sur le café dispose que, un Membre qui ne s'est pas acquitté intégralement de sa cotisation au budget administratif dans les six mois de son exigibilité perd, jusqu'au moment où il s'en acquitte intégralement, ses droits de vote et son droit de participer aux réunions des comités spécialisés. Cependant, sauf décision prise par le Conseil, ce Membre n'est privé d'aucun des autres droits que lui confère le présent Accord, ni relevé d'aucune des obligations que celui-ci lui impose ;

Que, au 7 mars 2013, la Sierra Leone avait des arriérés de cotisation d'un montant de 25 469 livres sterling au titre de l'exercice 2012/13 et des exercices antérieurs ;

Que la Sierra Leone a présenté une proposition de règlement de ses arriérés de cotisation qui figure dans le document FA-61/13 (ci-joint) et a versé un montant de 8 650 livres sterling le 19 novembre 2012 ; et

Que compte tenu de l'engagement de la Sierra Leone de payer ses arriérés conformément à l'échéancier figurant dans le document FA-61/13, il est jugé approprié de rétablir ses droits de vote ;

DÉCIDE :

1. De permettre à la Sierra Leone de régler ses arriérés de cotisation au budget administratif pour l'exercice 2012/13 et les exercices antérieurs en huit annuités de 3 161 livres sterling chacune, payables tous les deux mois à partir de mai 2013 ;
2. De rétablir, avec effet immédiat, les droits de vote de la Sierra Leone tant que le calendrier de paiements susmentionné sera respecté et que les cotisations futures seront payées conformément aux dispositions de l'Article 21 de l'Accord de 2007.
3. Que la présente Résolution ne constitue pas un précédent au sujet de la dispense des obligations relatives aux cotisations aux termes de l'Article 21 de l'Accord de 2007.
4. De prier le Directeur exécutif de tenir le Comité des finances et de l'administration au courant du respect par la Sierra Leone des dispositions du paragraphe 1 du dispositif de la présente Résolution.



Comité des finances et de l'administration
11^e réunion
4 mars 2013
Londres, Royaume-Uni

Sierra Leone

**Paiement des arriérés de contributions
au budget administratif**

DISTRIBUTION RESTREINTE

Contexte

1. Le document sur l'état des arriérés de contributions ayant une incidence sur les droits de vote (document ICC-110-1) indique que les arriérés de la Sierra Leone s'élevaient à £25 469 au 1 mars 2013.
2. Un montant de £8 650 a été reçu de la Sierra Leone le 19 novembre 2012, qui, à la demande de la Sierra Leone, a été crédité au titre de la contribution de £8 826 pour l'exercice en cours.
3. L'Unité de surveillance du marché des produits de base de la Sierra Leone a adressé des lettres à l'OIC (31 octobre 2012 et 10 janvier 2013) pour lui demander d'étudier des méthodes de remboursement de ses arriérés (voir en annexe).

Mesure à prendre

Le Comité est invité à examiner si cette proposition est acceptable comme moyen de régler les arriérés de la Sierra Leone, et à faire une recommandation au Conseil au sujet des droits de vote de la Sierra Leone, compte tenu des efforts qu'elle déploie pour rembourser ses arriérés.

UNITÉ DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ DES PRODUITS DE BASE

10 janvier 2013

M. David Moorhouse
Chef du Service financier et administratif
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD
Royaume-Uni

Cher Monsieur Moorhouse,

Nous faisons référence à votre lettre du 22 novembre 2012 dans laquelle vous indiquez que la somme de £8 650 (huit mille six cent cinquante livres sterling) qui a été versée devait être créditée au titre des arriérés et non de la contribution pour l'exercice en cours.

Si vous vous référez à nos lettres du 11 septembre et du 31 octobre 2012 en réponse à la lettre du Chef des opérations du 22 août 2012, nous nous étions engagés à payer la contribution pour l'exercice 2012/13 et les arriérés selon un calendrier de paiement indiqué dans la lettre.

Bien que le Conseil n'ait pas approuvé cette proposition, nous vous prions d'accepter ce paiement au titre de la contribution pour l'exercice en cours 2012/13.

Nous joignons cette lettre à titre de référence.

Veillez agréer, Cher Monsieur Moorhouse, les assurances de ma haute considération.

(Signé) I.K. Turay
Secrétaire exécutif
Unité de surveillance du marché des produits de base

UNITÉ DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ DES PRODUITS DE BASE

31 octobre 2012

M. José Sette
Chef des opérations
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD
Royaume-Uni

Cher Monsieur Mr. Sette,

Je fais référence à votre lettre du 22 octobre 2012 dans laquelle vous nous rappelez nos arriérés de contribution de £25 293,95 et le montant de £8 682 de notre contribution pour l'exercice en cours.

Comme nous l'avons indiqué dans notre lettre du 11 septembre, nous honorerons notre engagement à payer le montant de £8 682 au titre de l'exercice en cours au plus tard le 15 novembre 2012.

En ce qui concerne les arriérés de £25 293,95, nous souhaitons réviser le calendrier de paiement proposé comme suit :

			£25,293.95
15 décembre	2012	3 161,74	22 122,21
15 février	2013	3 161,74	18 970,21
15 mai	2013	3 161,79	15 809,21
15 septembre	2013	3 161,79	12 647,05
15 novembre	2013	3 161,79	9 486,12
15 janvier	2014	3 161,74	6 324,38
15 mars	2014	3 161,74	3 161,64
15 mai	2014	3 162,64	----

Nous vous remercions de votre compréhension habituelle.

Veuillez agréer, Cher Monsieur Sette, les assurances de ma haute considération.

(Signé) I.K. Turay
Secrétaire exécutif

Cc : Le Secrétaire permanent - MTI
Le Directeur en chef — MTI



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC Résolution 451

8 mars 2013
Original : espagnol

F

Conseil international du Café

110^e session

4 – 8 mars 2013

Londres, Royaume-Uni

Résolution numéro 451

Approuvée à la troisième séance plénière,
le 8 mars 2013

**SITUATION CRITIQUE EN AMÉRIQUE CENTRALE CAUSÉE
PAR L'ÉPIDÉMIE DES ROUILLES DES FEUILLES**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que les représentants des Membres d'Amérique centrale à la réunion de l'Organisation internationale du Café (OIC) à Londres ont exprimé leur préoccupation face à l'épidémie de rouille des feuilles du caféier qui sévit en Amérique centrale et à son impact, et ont réitéré l'appel lancé par les chefs d'État de la région à s'associer aux organismes internationaux afin de soutenir les stratégies nationales et régionales visant à combattre cette infestation ;

Que l'épidémie actuelle de rouille des feuilles qui affecte tous les pays de la région avec une incidence de 53% est la pire depuis l'apparition de ce ravageur en Amérique centrale en 1976, et a conduit certains des pays touchés à déclarer une situation d'urgence phytosanitaire et à déclencher les mesures nationales nécessaires de lutte contre la rouille des feuilles ;

Que, compte tenu de l'importance de la caféiculture dans la région, qui compte plus de 351 000 producteurs de café et assure directement la subsistance de plus de 2 millions de ressortissants d'Amérique centrale, cette épidémie devrait avoir un impact profond sur les sociétés et les économies d'Amérique centrale. On estime à 437 000 les emplois qui seront perdus dans les zones rurales pendant la campagne 2012/13 et davantage encore pendant la campagne 2013/14 ;

Que, selon les chiffres préliminaires, on estime que 2,5 millions de sacs de café de la région ont déjà été perdus pendant l'année caféière 2012/13 en raison de la rouille des feuilles, et qu'il s'ensuivra une baisse systématique de la production de la région à compter de la campagne 2013/14 ; et

Que les gouvernements et le secteur privé du café de la région, ainsi que le Mexique et les pays des Caraïbes, déploient des efforts conjoints pour faire face à cette crise et que les ministères de l'agriculture travaillent actuellement à un plan d'action régional qui doit être approuvé à Panama le 19 mars 2013.

DÉCIDE :

1. Que les membres de l'OIC fassent preuve de leadership pour résoudre cette importante question et soutenir les mesures nationales et régionales que les Membres d'Amérique centrale prennent pour lutter contre la rouille des feuilles du caféier.
2. D'appeler les Membres de la communauté internationale à offrir, par l'intermédiaire des mécanismes de coopération pertinents, une assistance aux pays touchés, notamment sous forme de connaissances techniques, d'échange d'informations et de bonnes pratiques et de fourniture de variétés de caféiers tolérantes à la rouille des feuilles.
3. De demander au Secrétariat de l'OIC d'aider les pays concernés à résoudre cette crise causée par la rouille des feuilles.